

Taxe d'Apprentissage 2025

INSTITUT DE
FORMATION EN
MASSO
KINESITHERAPIE

Qualiopi
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

ISO 9001

BUREAU VERITAS
Certification



Le mot du Directeur

Fondé en 1941, notre IFMK est aujourd'hui l'un des plus importants et des plus reconnus en France pour la qualité de sa formation.

Année après année, nous poursuivons notre développement aux côtés de nos partenaires afin de maintenir le niveau d'excellence de la formation dispensée.

Nos actions se traduisent notamment par des investissements dans les domaines des nouvelles technologies et des relations internationales. C'est au travers de ces ouvertures, que nos étudiants développent entre autres leur réflexivité et leur esprit critique, qui sont autant d'atouts pour les professionnels de santé qu'ils seront demain. Les énergies développées par toutes et tous nous ont permis de maintenir le cap que nous nous sommes fixé depuis la création de notre IFMK : devenir le véritable fer de lance de la profession et toujours mieux contribuer à prévenir et soulager vos souffrances.

Si notre identité repose sur l'excellence et notre savoir-faire, elle ne peut être pérenne que si elle est associée en particulier à une amélioration permanente de nos outils pédagogiques et à une recherche clinique permettant de mieux comprendre le fonctionnement du corps humain.

En cette période de crise, les défis qui se présentent à nous méritent une mobilisation permanente et un dévouement sans faille.

Plus que jamais nous avons besoin de votre soutien et je vous remercie par avance de votre aide.

Sébastien Girold

Notre vision du métier de masseur Kinésithérapeute

Notre vision

Dans une société de plus en plus en proie au mal-être, aux maladies, aux souffrances physiques et psychologiques, le masseur kinésithérapeute se retrouve au cœur de notre système de santé. Il doit être toujours plus réflexif, à l'écoute de vos besoins, capable de développer une démarche de soin adaptée.

Nos objectifs et missions

Nous entendons poursuivre notre évolution, en collaboration avec tous nos partenaires, pour développer sans cesse notre beau métier et contribuer ainsi à rendre notre société plus inclusive et plus sereine face à la douleur et aux maladies.

Nos valeurs

Depuis plus de 80 ans, nos valeurs sont l'excellence, la réflexivité, la curiosité, l'ouverture et l'empathie.

L'IFMK en quelques chiffres



98,95 % de réussite en 2024



2573 Diplômés depuis 1980



319 Terrains de stage



214 Formateurs vacataires

Pourquoi nous verser la taxe d'apprentissage

L'IFMK de Vichy est aujourd'hui un Institut d'excellence incontournable dans le domaine de la formation en Masso-Kinésithérapie.

L'expérience d'apprentissage que nous proposons sur 5 ans, dont 1 année à l'université, allie excellence et singularité.

Notre modèle pédagogique repose sur de multiples expériences favorisant l'acquisition de savoirs de pointe, de savoir-faire et de savoir-être.

Tout au long de leur cursus, les étudiants deviennent acteurs de leur formation et acquièrent les clés pour imaginer, créer et avoir un impact positif sur votre santé au quotidien, au travail comme à la maison.

En 2025, votre participation nous a permis de :

- Financer des panneaux photovoltaïques pour réduire notre coût énergétique et s'inscrire dans une politique durable,
- Financer du matériel de rééducation, notamment de dernière génération (outils connectés, capteurs, ergomètres...),
- Financer des déplacements dans des congrès et à l'étranger pour développer nos connaissances et notre réseau,
- Limiter la hausse des coûts des scolarités étudiantes,
- Entretien nos locaux et le matériel existant.

Qu'est-ce que la taxe d'apprentissage ?

La taxe d'apprentissage est un impôt obligatoire, dû par toutes les entreprises soumises à l'IS, dès le 1^{er} salarié.

Le montant global de la taxe d'apprentissage est de 0,68% de la masse salariale.

87% du montant est à verser à votre OPCO (Opérateur de Compétences), en trois échéances dans le cadre du financement de l'apprentissage.

13% reversés à l'IFMK

Depuis 2023, le solde de 13% est désormais collecté DIRECTEMENT par l'URSSAF et la MSA via la plateforme SOLTÉA.

Pour nous attribuer cette année votre quote-part de la taxe d'apprentissage, vous devrez désigner l'IFMK Vichy comme destinataire sur la plateforme SOLTÉA à partir du 26 mai 2025 (Voir explications à la page suivante).

Nous vous remercions vivement par avance de votre soutien.

Retrouvez toutes les informations détaillées concernant la taxe d'apprentissage 2025 sur notre site internet www.kine-vichy.fr.

Votre contact à l'IFMK

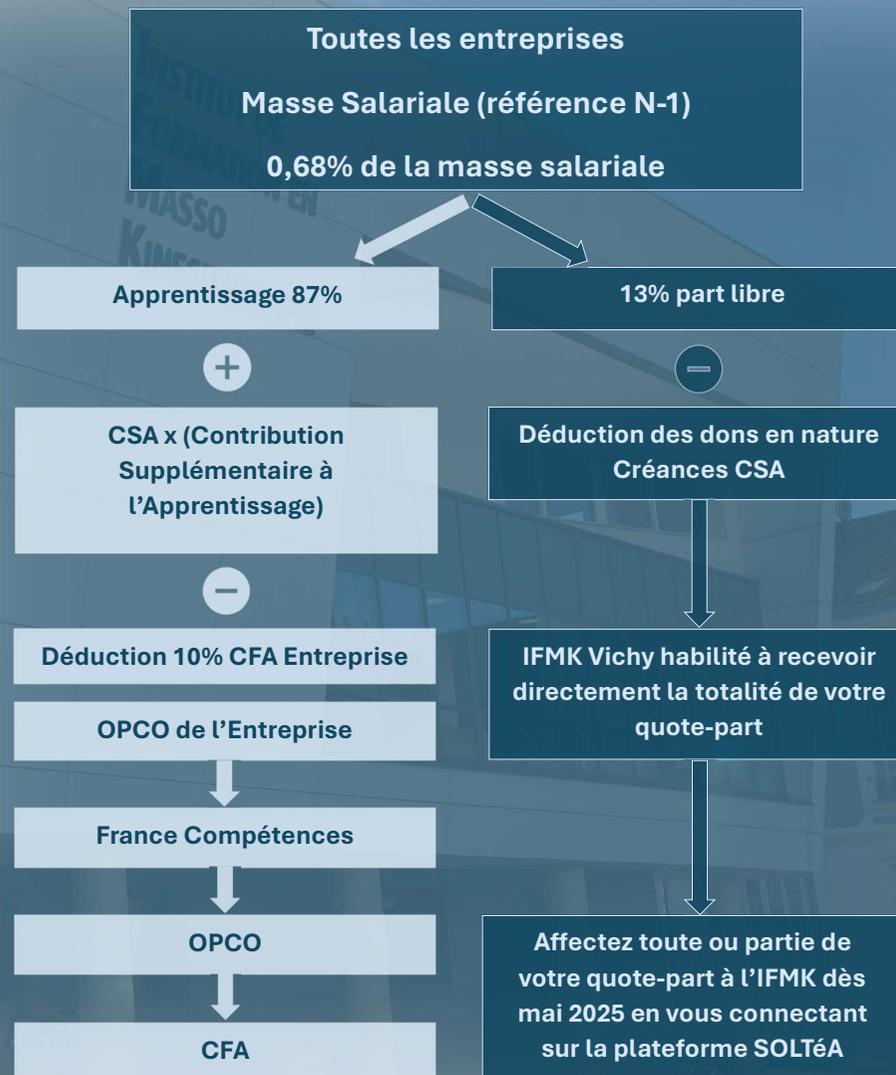
Nathalie BERNARDO

Assistante de direction et Responsable Taxe d'Apprentissage

04 15 90 00 12

nbernardo@kine-vichy.fr

Comment est calculée la taxe



Depuis l'an dernier, le mode de versement est **UNIQUE** pour toutes les entreprises : passer par la plateforme **SOLTéA**, après avoir effectué votre Déclaration Sociale Nominative (DSN) sur le site <http://www.net-entreprises.fr>

Vous pouvez alors choisir l'IFMK Vichy comme destinataire de tout ou partie de votre solde de 13%. Cette somme est ensuite collectée directement par l'URSSAF qui, par l'intermédiaire de la Caisse des Dépôts et Consignations, nous reversera cette somme

Plus aucun versement en chèque ou virement bancaire direct à l'IFMK VICHY n'est désormais possible. Il faut IMPERATIVEMENT passer par la plateforme SOLTéA pour nous verser votre quote-part de la taxe d'apprentissage

3 étapes simples sont nécessaires :

Déclaration Sociale Nominative sur net-entreprise.fr



Connexion à la plateforme **SOLTéA** (à compter du **26 mai 2025**)



Affectation de votre quote-part à l'**IFMK de Vichy** (avant le **27 juin 2025**)

Location de nos locaux

Notre établissement dispose de locaux disponibles à la location pour vos manifestations / conférences / visio-conférences etc...

Nous disposons de salles de cours classiques, d'un espace entièrement modulable avec cloisons amovibles, de 2 amphithéâtres connectés et modernes.

N'hésitez pas à effectuer la visite virtuelle de notre Institut et découvrir nos possibilités d'accueil, sur notre site internet www.kine-vichy.fr (rubrique « Les partenaires > Location des locaux »)

Nous sommes à votre disposition pour étudier tous vos projets.

Pour trouver l'IFMK de Vichy, utilisez le moteur de recherche de la plateforme avec un des critères suivants :

- Raison Sociale : **IFMK Vichy**
- N° SIRET : **779066299 00032**
- Code UAI : **0030879P**

Pour plus d'informations, consultez notre site internet www.kine-vichy.fr

